



Absence convocation assemblée générale

Par **celola**, le **05/07/2016** à **16:43**

Bonjour,

Je fais partie d'une association dont l'assemblée générale doit avoir lieu selon les statuts avant le 30/06 de chaque année. A ce jour, aucune assemblée générale n'a eu lieu, aucune convocation n'a été envoyé et le bureau ne semble pas décidé à l'organiser. comment faire pour faire remonter cette irrégularité? Qu'encourt le président? Que risque l'association?

Merci pour votre réponse